

PAIEMENT des INTERETS MORATOIRES dus aux ENTREPRISES METROPOLITAINES & COLONIALES pour TRAVAUX exécutés en 1950 (Réfection des Rues de la Ville).

LE MAIRE. - La Commune n'ayant pu obtenir à temps de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, l'emprunt de 6.000.000 de francs devant payer les travaux de réfection des rues, les Entreprises Métropolitaines ont adressé leurs factures relatives aux intérêts moratoires dus du 1er Juillet au 30 Septembre 1951 inclus à 7 %

..... 123.951.--
Du 1er Octobre 1951 au 31 Décembre 1951 à 8,5 % 150.863.--
et du 1er Janvier 1952 au 31 Mars 1952 à 8,5 % 92.007.--

Les factures ont été inscrites en au budget supplémentaire de 1952.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, votre approbation pour le paiement de ces intérêts moratoires pour les exercices ci-dessus désignés.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis le 19.7.52
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
signé: Bussat

approuvé
M. Denis le 22 juillet 1952
P. le Préfet délégué
le Secrétaire Général
signé: Perroux